



Montréal, le 19 juillet 2017

Madame Jody Wilson-Raybould
Ministre de la Justice et procureur général du Canada
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Objet : Projet de loi C-45/Loi concernant le cannabis et modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, le Code criminel et d'autres lois/Demande de report

Madame la Ministre,

Par la présente, permettez-nous de vous aborder relativement au sujet en titre. La Confédération des organismes familiaux du Québec (COFAQ) et le Réseau Avant de Craquer sont deux organismes québécois à caractère provincial dont les missions sont axées sur le soutien et la défense des intérêts des familles. Nos deux organisations sont reconnues pour leur expertise par le gouvernement provincial, et ce, en regard de nos connaissances sur les réalités et les besoins des cellules familiales. Dans cet esprit, vous comprendrez que le projet de loi visant la légalisation du cannabis au Canada nous interpelle directement.

Le gouvernement du Québec a annoncé qu'il déposera l'automne prochain une loi-cadre permettant une mise en place harmonieuse et sécuritaire de la distribution légale du cannabis. Avant de proposer un projet de loi, la Ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, Mme Lucie Charlebois, a pris la décision de consulter la population et les organismes communautaires comme les nôtres. Nous convenons que son intention respecte une approche démocratique, mais la vitesse de croisière établie par Québec est malheureusement en lien avec la date butoir de votre gouvernement soit la mise en application du projet de loi C-45 le 1^{er} juillet 2018.

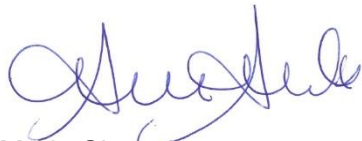
Madame la ministre, un des faits importants à cette légalisation est l'assurance qu'elle aura des impacts très importants notamment sur les jeunes consommateurs et leurs familles. Ces dernières sont toujours sur la ligne de front lorsque des problèmes de santé surgissent en leur sein, nos champs d'expertise dans le domaine de la santé physique et mentale peuvent en témoigner. Pour cette raison, nous estimons que la date butoir du 1^{er} juillet 2018 est arbitraire et peu réaliste compte tenu des inquiétudes soulevées par nos groupes-membres respectifs. Rappelons que de nombreuses associations médicales ont soulevé des interrogations sérieuses sur ce projet de loi; des inquiétudes et des

recommandations que nous partageons notamment avec l'Association des médecins psychiatres du Québec.

Nous demandons au gouvernement fédéral de laisser du temps aux provinces afin de s'assurer que les mécanismes qui seront mis en place pour permettre la vente légale du cannabis soient conformes aux objectifs premiers de cette loi qui sont, entre autres, de « restreindre l'accès des jeunes au cannabis » et « de protéger la santé et la sécurité publiques... » Une procédure accélérée n'est ni nécessaire ni souhaitable et inquiète les familles qui, en dernier ressort, seront les dépositaires des problèmes engendrés par cette hâte inopportune.

En ce sens, nous vous demandons de faire appel à votre gouvernement afin d'accorder le temps nécessaire aux provinces pour réaliser efficacement leur part de travail dans l'ensemble du processus de légalisation du cannabis. Nous pensons que les familles québécoises et canadiennes méritent que l'on prenne le temps de faire les choses correctement et ce ne sont pas quelques mois de plus qui empêcheront la mise en place de la loi. Nous pensons que les familles sont ouvertes à l'idée de légaliser le cannabis, mais à la condition que les gouvernements soient responsables en agissant dans l'intérêt et le respect des jeunes et de leurs parents.

Vous remerciant à l'avance de l'intérêt que vous porterez à notre requête, dans l'attente d'une réponse positive, veuillez recevoir Madame la Ministre, l'expression de nos sentiments distingués



Marie Simard
Directrice générale, COFAQ



Hélène Fradet
Directrice générale, Réseau Avant de Craquer

À propos de la COFAQ

Fondée en 1972, la COFAQ a pour mission de soutenir et de représenter ses membres dans un but de promotion et de défense des intérêts de la famille, et ce, afin d'améliorer la qualité de la vie familiale. Depuis près de 45 ans, la COFAQ appuie le développement d'une politique familiale globale et structurante.

À propos du Réseau Avant de Craquer

Actif depuis 30 ans, le Réseau Avant de Craquer est une fédération qui regroupe 39 groupes-membres répartis dans les différentes régions du Québec. Leur mission est d'offrir un soutien aux membres de l'entourage d'une personne atteinte de maladie mentale.

c. c. Mme Lucie Charlebois, Ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie
Mme Hélène Laverdière, Députée de Laurier-Sainte-Marie